CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – EKO-OKNA SRL

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet et champ d'application:

Les présentes conditions générales de vente (CGV) détaillent les droits et obligations de la société Eko-Okna SRL (dont le siège social est situé Rue de la recherche 8, 1400 Nivelles) et de son Client, dans le cadre de la vente de marchandises ou de l'accomplissement de prestations.
Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la passation de sa commande et déclare y adhérer sans réserve.

2. Intégration contractuelle:

Les présentes CGV font partie intégrante de chaque devis, commande, prestation et contrat conclu par et avec Eko-Okna SRL.
Elles accompagnent systématiquement chaque devis, bon de livraison ou facture.

3. Modifications:

Les présentes CGV ne sont pas modifiables, sauf accord conclu, écrit et signé par les deux parties.
Eko-Okna SRL n'est en aucun cas liée par les modèles contractuels, règlements ou conditions d'achat du Client, sauf confirmation écrite et explicite de sa part, sous peine de nullité.

B. DEVIS, ÉCHANTILLONS ET TARIFS:

4. Devises:

Les offres sont exprimées en euros, selon la situation géographique du Client et le régime fiscal applicable (notamment le régime intracommunautaire au sein ou hors de l'Union Européenne), les prix sont libellés hors Taxes (HTVA) ou Toutes Taxes Comprises (TVAC).

5. Validité des offres:

Les tarifs sont basés sur les prix en vigueur le jour de l'offre et sont valables pour une durée de 14 jours.
Passé ce délai, ou en cas de modification technique de Eko-Okna ou demandée par le client (mesures, coloris, vitrages, etc.), le prix sera réévalué selon le tarif du jour.

6. Emballage:

Les prix indiqués par Eko-Okna SRL comprennent le coût de l'emballage nécessaire pour assurer une livraison correcte et sécurisée des produits.

7. Erreur manifeste de prix:

Si le prix affiché est dérisoire ou contient une erreur flagrante et évidente (ex : 10 € au lieu de 1 000 €), Eko-Okna SRL se réserve le droit d'invoquer cette erreur pour annuler la vente, l'absence de consentement réel étant caractérisée.
L'offre sera alors corrigée et soumise à nouveau au Client pour acceptation.

8. Échantillons et tolérances:

Les échantillons et supports marketing sont fournis à titre de démonstration.
Des variations mineures ou typiques des matériaux naturels (teintes, veinages, etc.) sont normales et ne peuvent en aucun cas justifier une réclamation ou un refus de marchandise.

C. COMMANDES ET DÉLAIS:

9. Processus de commande:

Pour valider une commande, la dernière version de l'offre doit être retournée signée sur chaque page par le Client (attestant de la vérification technique des objets/positions et de l'acceptation des CGV), par e-mail, courrier ou en main propre.
La commande ne devient définitive et effective qu'à dater de la réception de l'acompte par Eko-Okna SRL sur le compte bancaire: IBAN BE04 6528 3169 2331– BIC : BBRU BE BB.

10. Frais de livraison et minimums:

A. Franco de port : Le franco des livraisons est de 1 500 € HTVA, en dessous de ce montant, des frais de livraison s'appliquent (calculés selon la localité et le pays de destination).
B. Petites commandes : Pour toute commande inférieure à 100 € HTVA, le montant total de la commande est exigible dès la validation.

11. Structure des acomptes:

A. Commande inférieure à 10 000 € TTC : Acompte obligatoire de 30 %.
B. Commande supérieure ou égale à 10 000 € TTC : Acompte obligatoire de 50 %.
C. Les modalités d'acompte ne peuvent être modifiées que par accord écrit préalable entre les parties.

12. Annulation et refus de commande:

A. En cas d'annulation unilatérale de la commande par le Client (hors faute d'Eko-Okna SRL), l'acompte versé sera conservé par Eko-Okna SRL à titre de dédommagement, à concurrence des frais réels déjà engagés.
B. Eko-Okna SRL se réserve le droit de refuser une commande sans justification et sans engager sa responsabilité.
Le cas échéant, l'acompte perçu sera intégralement remboursé au Client.
C. Toute modification de commande après confirmation requiert l'accord écrit préalable d'Eko-Okna SRL.

13. Délais d'exécution et de livraison:

Les dates de réalisation et de livraison sont basées sur les estimations d'Eko-Okna SA et sont fournies à titre purement indicatif.
Elles dépendent de l'approvisionnement en temps utile et de l'absence de force majeure ou d'obstacles imprévisibles.
Ces retards ou obstacles seront notifiés par écrit au Client et prolongeront le délai d'exécution d'une durée équivalente.

D. RÈGLEMENTS, PÉNALITÉS ET CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ:

14. Modalités de paiement:

Les paiements doivent être effectués exclusivement sur le compte bancaire d'Eko-Okna SRL : IBAN BE04 6528 3169 2331 – BIC : BBRU BE BB.
La facture d'acompte est émise dans les 15 jours suivant la validation ou sur demande.
La présentation d'une preuve de virement (papier ou électronique) ne constitue pas une preuve de paiement : seule la réception effective des fonds sur le compte d'Eko-Okna SRL valide le règlement.

15. Paiement du solde et rétention:

Le solde des factures doit être intégralement honoré avant la livraison.
À défaut, la marchandise ne sera pas livrée, Eko-Okna SRL se réserve le droit de facturer des frais de stockage et de re-livraison.
L'introduction d'une réclamation par le Client ne suspend pas son obligation de paiement.

16. Réserve de propriété:

Eko-Okna SRL conserve la propriété exclusive des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et pénalités.
En cas de non-paiement après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet, les marchandises devront être restituées immédiatement aux frais, risques et périls du Client.

17. Retards de paiement et pénalités (Régime professionnel & grand public):

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, les sanctions suivantes s'appliquent de plein droit et sans mise en demeure préalable:

A. Suspension des prestations : Eko-Okna SRL dispose du droit de suspendre immédiatement l'exécution de toutes ses prestations et livraisons en cours, les délais convenus seront prorogés d'autant.
B. Intérêts de retard : Application d'un intérêt conventionnel de 12 % par an.
C. Clause pénale : Une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant resté impayé (avec un minimum de 75,00 € par facture).
D. Frais de rappel : 25,00 € pour un rappel administratif ; 50,00 € pour une mise en demeure.
E. Frais de recouvrement : Tout dossier transmis à un avocat entraînera une indemnité forfaitaire complémentaire de 200,00 € pour frais administratifs, sans préjudice du droit de réclamer les indemnités de procédure légales.

18. Compensation et facilités:

Le Client n'est autorisé à appliquer des déductions ou des retenues sur paiement que si ses créances ont été validées par une décision judiciaire définitive ou expressément reconnues par écrit par Eko-Okna SRL.
L'octroi exceptionnel et écrit de facilités de paiement n'emporte aucune renonciation aux pénalités et intérêts de retard.

19. Frais de modification de facture:

Toute demande de modification ou de réédition d'une facture après son émission, à la demande du Client, donnera lieu à la facturation de frais administratifs forfaitaires de 25 € HTVA.
Aucun frais ne sera facturé si l'erreur est imputable à Eko-Okna SRL.

E. CONDITIONS DE LIVRAISON:

20. Cadre général et Incoterms:

Les Produits sont livrés sur le territoire de l'Union Européenne conformément aux réglementations en vigueur, notamment le marquage CE et le principe de libre circulation des marchandises.
Sauf accord contraire et écrit entre les Parties, les livraisons sont effectuées selon les Incoterms 2020 DAP (Rendu au lieu de destination) ou EXW (En usine).
Les frais d'expédition et de transport sont intégralement facturés au Client en sus du prix des Produits.

21. Conditions d'accès en formule DAP:

En cas de livraison sous l'Incoterm 2020 DAP, le Client s'engage à garantir un lieu de déchargement librement accessible par camion ayant les caractéristiques maximales suivantes : poids de 40 tonnes, longueur de 20 mètres, hauteur de 4 mètres et largeur de 2,5 mètres.
La zone de déchargement doit impérativement être pavée, stabilisée et sécurisée pour permettre la circulation sans danger d'un chariot élévateur supportant le poids des Produits (estimé à 2 tonnes, hors charge).

22. Défaut d'accès et frais d'immobilisation:

Si les conditions d'accès et de déchargement définies au point 21, ne sont pas respectées, le chauffeur du transporteur est en droit de refuser de procéder à la livraison.
Le Client supportera alors l'ensemble des frais consécutifs, notamment les frais de stockage des Produits non déchargés.
De plus, toute immobilisation du camion supérieure à 5 heures, causée par l'attente ou le manque de préparation du lieu de déchargement, sera intégralement facturée au Client.

23. Modification unilatérale des modalités de livraison:

Eko-Okna SRL se réserve le droit, après notification préalable au Client, de livrer les Produits en un autre lieu ou d'opter pour un mode de livraison alternatif si les conditions initiales l'exigent.
Tous les frais supplémentaires résultant de cette modification seront mis à la charge exclusive du Client.

24. Emballage des Produits:

Les Produits sont conditionnés selon les usages habituels de la société Eko-Okna SA.
Si la nature des Produits exige un emballage spécial (tel qu'un chevalet hors norme), les frais correspondants seront facturés au Client.
Toute demande d'emballage spécifique formulée par le Client sera honorée sous réserve de faisabilité technique, les coûts additionnels étant à sa charge exclusive.

25. Conditionnement et modalités de déchargement:

Les produits sont transportés sur des racks en bois ou en métal.
Les Produits destinés au Client peuvent être groupés sur une même palette avec des marchandises destinées à d'autres clients.
Le Client déclare être informé et équipé pour procéder, le cas échéant, à un déchargement manuel des Produits lors de la livraison.

26. Restitution des racks en acier:

En cas de livraison des Produits sur des racks en acier appartenant à Eko-Okna SA, le Client est tenu de les restituer immédiatement après la livraison, et au plus tard dans un délai de 21 jours calendaires.
À défaut de restitution dans ce délai, Eko-Okna transmettra une mise en demeure écrite fixant un ultime délai supplémentaire de 14 jours.
Si ce nouveau délai n'est pas respecté, Eko-Okna facturera au Client le coût unitaire de chaque support en acier non restitué, par le biais d'une facture à perception immédiate.
Jusqu'à leur restitution ou leur facturation, les racks doivent être stockés de manière sécurisée sur le lieu de livraison ou à l'adresse logistique du Client.

27. Preuve de livraison:

La preuve de la parfaite exécution de la livraison est constituée par le document de transport ou le bon de livraison émis par Eko-Okna.
Ce document doit être obligatoirement signé par le Client ou par toute personne dûment autorisée à réceptionner la marchandise.

28. Défaut de réception et défaut de paiement à la livraison:

En cas de non-réception des Produits sur le lieu convenu en bonne et due forme, ou si le chauffeur refuse de remettre les Produits en raison du non-paiement de l'intégralité du prix exigible, les marchandises seront retournées et stockées au siège social d'Eko-Okna SA ou d'Eko-Okna SRL.
Tous les frais de retour, de stockage logistique et de réexpédition ultérieure seront intégralement facturés au Client selon un barème proportionnel à la distance et aux volumes concernés.

29. Pénalités de retard d'enlèvement et frais de stockage:

Le fait que le Client ne prenne pas possession des produits commandés dans le délai spécifié sur la confirmation de commande ne le dispense en aucun cas de son obligation de paiement.
Dans cette situation, Eko-Okna SRL est en droit d'appliquer une pénalité contractuelle égale à 0,5 % de la valeur nette (HTVA) des Produits commandés par semaine de retard constatée.
En outre, des frais de stockage fixes à hauteur de 25 € HTVA par semaine de retard et par structure non réceptionnée seront exigés.
Eko-Okna SRL se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire si le préjudice réel subi (frais de logistique, assurances, manutention) s'avère supérieur aux pénalités et frais susmentionnés.

30. Résiliation pour défaut de retrait prolongé:

Si le retard du Client dans le retrait ou la réception des Produits excède 14 jours, Eko-Okna pourra lui notifier par écrit un dernier délai de 7 jours.
À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exécution, Eko-Okna aura le droit de résilier le contrat de plein droit.
En cas de résiliation imputable au Client au titre du présent article, Eko-Okna sera en droit d'exiger une pénalité contractuelle forfaitaire s'élevant à 20 % de la valeur brute (TVAC) des Produits visés par la résiliation. Eko-Okna se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir réparation de l'intégralité de son préjudice réel (incluant les coûts des matières premières, de fabrication, de transport, d'assurance, de stockage et, le cas échéant, de destruction/élimination des Produits).
Les pénalités et frais de stockage cumulés restent exigibles, ce droit de résiliation peut être exercé par Eko-Okna dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration de l'ultime délai de 7 jours accordé au Client.

31. Livraisons partielles et anticipées:

Eko-Okna se réserve expressément la faculté de procéder à l'exécution des commandes de manière fractionnée (livraisons partielles) ainsi qu'à des livraisons anticipées, intervenant avant la date indicative mentionnée sur la confirmation de commande.

32. Minimum logistique (Incoterms 2020 DAP):

Pour les livraisons régies par l'Incoterm 2020 DAP, la commande doit atteindre un seuil financier ou volumétrique minimal (minimum logistique), calculé selon la zone géographique de destination.
Si le montant de la commande est inférieur à ce minimum logistique, des frais de transport complémentaires, spécifiques à la région de livraison, seront automatiquement facturés au Client.

33. Modification de l'adresse de livraison:

Sous l'Incoterm 2020 DAP, les Produits sont exclusivement livrés à l'adresse logistique renseignée dans la commande. Toute demande de modification d'adresse doit être notifiée par écrit à Eko-Okna SRL au moins 10 jours avant la date de livraison initialement planifiée. Si le nouveau lieu de livraison entraîne un kilométrage ou des contraintes supérieures par rapport à la destination initiale, un supplément tarifaire sera calculé et facturé au Client.

F. GARANTIE:

34. Eko-Okna SA et Eko-Okna SRL accordent une garantie de qualité dont les détails, dans la mesure où ils ne sont pas visés dans les CGV, sont spécifiés dans une déclaration de garantie séparée (Carte de garantie).
Les périodes de validité de la garantie pour les différents produits sont réglées séparément et disponibles sur le site www.ekookna.be.
35. L'exercice des droits de garantie et la responsabilité d'Eko-Okna pour les défauts des Produits dans le cadre de la garantie n'ont lieu qu'à condition que le Client ait payé à Eko-Okna SRL le montant total indiqué sur la facture.
Les produits dont le prix n'a pas été payé ne sont pas couverts par la garantie.
36. Tout dommage, manque de matériel, etc. doit être signalé dans les 14 jours à dater de la livraison en suivant la procédure de réclamation.
Le Client est tenu d'examiner les Produits pour vérifier l'existence de défauts manifestes au moment de la réception.
Les réclamations concernant des défauts manifestes, tels que des différences de quantité, des défauts de vitrages, des dommages mécaniques visibles, des différences de couleur, de dimensions, de système, des rayures, des fissures, des déformations de profilés, etc., doivent être déclarées au moment de la réception sous forme écrite, sous peine de perdre les droits de garantie à cet égard et de reconnaître que la réception des Produits a eu lieu sans réserve.
La responsabilité de la garantie d'Eko-Okna ne s'applique pas si le Client avait connaissance du défaut au moment de la livraison du Produit ou aurait pu le constater au moment de la réception.
37. La formulation d'une réclamation par le Client ne constitue pas un motif de suspension du paiement du Produit.
38. La responsabilité d'Eko-Okna dans le cadre de la garantie est toujours limitée à la valeur nette du Produit acheté conformément à la facture d'achat.
Étant donné que les Produits sont couverts par la garantie, la responsabilité d'Eko-Okna en matière de garantie pour les défauts est exclue, sous réserve des dispositions légales en vigueur.
39. Le Client est tenu d'examiner les produits pour détecter les vices cachés immédiatement, mais au plus tard dans les 7 jours suivant la réception.
Les défauts non perceptibles au moment de la réception des produits (vices cachés) et, en outre, tout autre défaut des produits révélé par un fonctionnement normal et couvert par la responsabilité de la garantie, doivent être notifiés à Eko-Okna au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de livraison.
40. Le non-respect des délais prévus au chapitre F. Garantie, points 36, 37, 38 et 39 des CGV précitées pour l'examen des Produits par le Client ou pour la notification d'un défaut à Eko-Okna, fait perdre au Client ses droits au titre de la garantie.
41. Le traitement d'une réclamation a lieu dans un délai de 14 jours à compter de la date de la transmission à Eko-Okna d'une réclamation en bonne et due forme et complète, accompagnée des données et de la documentation photographique nécessaires.
Eko-Okna peut prolonger le délai de traitement d'une réclamation s'il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour en vérifier le bien-fondé (contrôle visuel, tests, etc.).
42. Si la réclamation est acceptée, Eko-Okna s'engage, à sa discrétion, à remédier aux défauts en réparant ou en remplaçant le Produit ou sa partie défectueuse par un Produit exempt de défauts dans les plus brefs délais à compter de la date à laquelle la réclamation a été reconnue comme valable.
Ce délai peut être modifié en accord avec le Client pour des raisons objectives importantes.
43. Les Produits ou éléments défectueux (remplacés) doivent être renvoyés à Eko-Okna dans un délai de 30 jours à compter de la date de remplacement, aux frais d'Eko-Okna.
Si le Produit/élément remplacé n'est pas renvoyé dans le délai susmentionné, Eko-Okna facturera au Client la valeur de son remboursement en émettant une facture.
44. En cas de réclamation injustifiée, tous les frais y afférents, et notamment les frais de déplacement et de travail des techniciens (selon le tarif des services et matériaux en vigueur), seront à la charge du Client.
45. Le Client est tenu d'assurer le service de garantie en ce qui concerne :

A. Le réglage des ferrures de fenêtres pour le bon fonctionnement des ouvrants.
B. Le remplacement des éléments défectueux par des éléments neufs livrés par Eko-Okna SRL dans le cadre de la garantie.
C. Les autres services de garantie spécifiés séparément dans la déclaration de garantie (Carte de garantie).

G. LITIGES ET RÉCLAMATIONS:

46. Le présent contrat est régi par le droit belge, sa langue officielle est le français.
Les Parties tenteront de résoudre amiablement tout litige relatif à l'élaboration, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention.
En cas d'échec de ces tentatives, les juridictions de l'arrondissement judiciaire dans lequel se situe le siège social d'Eko-Okna SRL seront exclusivement compétentes.
47. Si le Client ne remplit pas son obligation d'exécuter le service de garantie qui lui incombe, Eko-Okna facturera au Client des frais d'un montant de 4 % de la valeur des Produits pour lesquels le Client a manqué à ses obligations.

48. En cas de livraison des Produits conformément à l'Incoterm EXW (Incoterms® 2020), l'exécution d'une réclamation consiste exclusivement en l'envoi au Client des Produits ou composants exempts de défauts.
Le remplacement ainsi que la pose des composants sont effectués par le Client lui-même, sous sa responsabilité et à ses propres frais.

H. RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE:

49. Limitation et exclusion de responsabilité:
Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité d'Eko-Okna est strictement exclue, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

Exclusion des dommages indirects :

Eko-Okna ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages ou pertes indirects subis par le Client.
Cela inclut, sans limitation : les dommages matériels ou immatériels distincts, les pertes de revenus, de production ou de profit, les préjudices commerciaux, les coûts liés à des temps d'arrêt, ou toute autre perte consécutive.

Plafond global de responsabilité :

En tout état de cause, la responsabilité totale d'Eko-Okna est expressément limitée au montant net hors taxes (HT) effectivement payé par le Client au titre de la Commande individuelle (telle que définie par la facture d'achat correspondante) ayant généré le dommage.

Plafond par Produit :

Pour les dommages directement causés par les défauts d'un Produit, la responsabilité d'Eko-Okna est strictement limitée au prix net HT du Produit défectueux concerné, selon sa facture d'achat.

50. Extension et exceptions légales:

Les limitations et exclusions prévues à l'article 49 s'appliquent à toute réclamation, qu'elle soit formulée sur le terrain de la responsabilité contractuelle, délictuelle, ou sur tout autre fondement juridique.

Toutefois, ces limitations ne s'appliquent pas :

A. À la responsabilité légale obligatoire du fait des produits dangereux.
B.Aux dommages corporels (atteinte à l'intégrité physique ou décès).

51. Extension au personnel et aux sous-traitants:

L'exclusion et la limitation de responsabilité stipulées au bénéfice d'Eko-Okna s'appliquent également, par extension, à la responsabilité personnelle de ses dirigeants, représentants légaux, agents, employés, ainsi qu'à toute personne ou sous-traitant auquel Eko-Okna a confié l'exécution de ses obligations.

52. Force majeure:

Eko-Okna ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution, de la mauvaise exécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si ce manquement est dû à un cas de force majeure.
Par force majeure, on entend tout événement indépendant de la volonté d'Eko-Okna, survenu après la conclusion du contrat et dont les conséquences ne pouvaient être évitées par des mesures raisonnables.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure :

les incendies, inondations, catastrophes naturelles, épidémies ou pandémies, guerres, grèves (totales ou partielles), émeutes, interruptions ou retards d'approvisionnement en matières premières, composants ou énergie, décisions ou blocages des autorités publiques, modifications législatives et embargos.

I. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES:

53. Les données personnelles des personnes physiques participant, pour le compte du Client, à la conclusion et à l'exécution du contrat — y compris les employés et les représentants légaux ou contractuels du Client — sont traitées par Eko-Okna SRL en tant que responsable du traitement.
Ce traitement est effectué conformément aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD »).
54. Le responsable du traitement des données personnelles est la société Eko-Okna SRL, dont le siège social est situé Rue de la Recherche 8, 1400 Nivelles, Belgique.
55. Les données personnelles sont traitées par le Responsable du traitement afin de négocier, conclure et exécuter le contrat de vente des Produits, ainsi qu'aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Eko-Okna SRL, notamment la gestion de la relation client, la prévention de la fraude, ainsi que l'établissement, la sauvegarde et le recouvrement des créances.
56. Le Responsable du traitement peut transmettre ou confier le traitement des données personnelles à des sous-traitants ou des partenaires tiers dans le cadre de l'exécution de ses prestations (services comptables, fiscaux, d'audit, juridiques, logistiques, de transport et informatiques).
Ces transferts sont strictement limités aux finalités précitées et s'effectuent sur la base d'accords contractuels conformes à l'article 28 du RGPD, garantissant la sécurité et la confidentialité des données.
57. Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, augmentée des délais de prescription légaux applicables en matière contractuelle, fiscale et commerciale afin de permettre à Eko-Okna SRL de répondre à ses obligations légales ou de faire valoir ses droits en justice.
58. Les données à caractère personnel collectées ne font l'objet d'aucune décision automatisée, ni d'aucun profilage.
59. Conformément à la réglementation applicable, toute personne physique concernée dispose des droits suivants :

A. Le droit d'accéder à ses données, d'en demander la rectification, la limitation du traitement ou l'effacement (« droit à l'oubli »).
B. Le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données pour des motifs légitimes ou à des fins de prospection commerciale.
C. Le droit à la portabilité de ses données dans un format structuré et couramment utilisé.
D. Le droit de retirer son consentement à tout moment, lorsque le traitement est fondé sur cette base légale, sans que cela ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait.
E. Le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. En Belgique, il s'agit de l'Autorité de protection des données (APD) (Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles — contact@apd-gba.be).

J. DISPOSITIONS FINALES:

60. Adresse social:

Les Parties sont tenues de s'informer mutuellement et sans délai de tout changement d'adresse.
À défaut de notification écrite d'un tel changement, tout courrier envoyé à la dernière adresse connue est réputé avoir été valablement notifié et reçu.

61. Facturation:

Le Client autorise expressément Eko-Okna à émettre et à lui transmettre des factures par voie électronique et sans signature manuscrite.

62. Statut de l'entreprise:

Eko-Okna déclare avoir le statut de grande entreprise conformément aux critères d'organisation définis par le Code des sociétés et des associations (CSA) belge.

63. Droit applicable:

Les présentes CGV et tous les contrats qui en découlent sont exclusivement soumis au droit belge.
L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG), signée à Vienne le 11 avril 1980, est expressément exclue.

64. Droit supplétif:

Pour toutes les questions non régies par les présentes CGV, les dispositions du Code civil belge s'appliquent.

65. Clause de divisibilité (ou de sauvegarde):

La nullité, l'invalidité ou l'inefficacité d'une clause des présentes CGV ou d'un contrat conclu n'affecte pas la validité des autres dispositions.
Dans ce cas, les Parties s'engagent à remplacer la clause invalide par une disposition juridiquement valable qui se rapproche le plus possible de l'intention économique et consensuelle initiale des Parties.

66. Interdiction de cession de créance:

Le Client ne peut céder ses créances à l'encontre d'Eko-Okna à des tiers sans l'accord écrit et préalable d'Eko-Okna.

67. Règlement des litiges et tribunaux compétents:

Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la fin des présentes CGV et des contrats conclus sera de la compétence exclusive des tribunaux belges de l'arrondissement judiciaire du siège social d'Eko-Okna SRL.

68. Modification des CGV:

Eko-Okna se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

69. Application des modifications:

Les modifications des CGV entrent en vigueur à la date indiquée sur le document.
Toutefois, les commandes en cours restent soumises aux CGV en vigueur à la date de la confirmation de la commande par Eko-Okna.

70. Entrée en vigueur:

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur le **22 septembre 2026** et remplacent de plein droit toutes les versions précédentes.

K : NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL:

71. Le Client s'interdit expressément de solliciter, d'embaucher, de faire travailler ou de tenter d'embaucher, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire d'une société tierce ou d'une filiale), tout membre du personnel (employé, ouvrier, cadre ou collaborateur) de la société Eko-Okna SRL ayant participé à l'exécution des prestations de services ou de vente.
72. Cette interdiction s'applique pendant toute la durée des relations contractuelles ainsi que pendant une période de deux (2) ans à compter de la fin des relations contractuelles entre la société Eko-Okna SRL et le Client, ou, si elle est postérieure, à compter de la date de rupture effective du contrat de travail du collaborateur concerné (y compris en cas de démission ou de licenciement).
73. En cas de violation de la présente obligation, le Client sera de plein droit redevable envers la société Eko-Okna SRL d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10.000,00 € par collaborateur concerné, à titre de clause pénale. Le paiement de cette indemnité ne prive pas la société Eko-Okna SRL de son droit de réclamer en justice la réparation intégrale d'un préjudice supérieur s'il est formellement établi, ni d'exiger la cessation immédiate du trouble.